



RAPPORT D'ACTIVITE 2022

CAMSP SENSORIEL

VILLEURBANNE

SOMMAIRE

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022	4
PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT	8
– AGREMENT	8
– MISSIONS.....	8
LES PUBLICS ACCOMPAGNES	10
– PRESENTATION DES PUBLICS ACCOMPAGNES :	10
– EVOLUTION DE LA POPULATION	11
– SCOLARITE	11
– FILE ACTIVE- INTENSITE D'ACCOMPAGNEMENT.....	12
L'ACTIVITE.....	15
– DONNEES CHIFFREES USAGERS:.....	15
– LES ACTIVITES RECURRENTES :	15
– LES PROJETS DE L'ANNEE :	21
TRAVAILLER EN PARTENARIAT.....	23
– TRAVAILLER AVEC LES FAMILLES :	23
– LES PARTENARIATS ET LES CONVENTIONS :	23
L'ORGANISATION DU SERVICE	25
– LE PROJET D'ETABLISSEMENT :	25
– L'ORGANISATION INTERNE.....	25
– LA DEMARCHE QUALITE	26
– SUIVI DES FICHES ACTION	26
– MAINTENANCE/TRAVAUX/AMENAGEMENTS.....	28
RESSOURCES HUMAINES	29
– ORGANIGRAMME AU 31/12/2022	29
– MOBILITE-RECRUTEMENT	29
– DONNEES CHIFFREES PROFESSIONNELS :	30





– ACTIONS DE FORMATION :..... 31

PERSPECTIVES 2023..... 34



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

CAMSP SENSORIEL

Depuis le premier janvier 2022 le CAMSP DA et le CAMSP DV ont fusionné en un seul CAMSP SENSORIEL avec un numéro de FINESS unique.

Ce rapprochement finalise un long processus de mutualisation engagé ces dernières années par l'association dans le cadre des engagements contractualisés à la signature du CPOM 2018-2022.

À la suite de l'accompagnement du cabinet ABAQ¹, le travail d'élaboration du Dispositif Sensoriel qui regroupe le CAMSP, le S3AS et le Réseau SENS, a pu s'engager avec l'écriture du projet de Dispositif. Les projets d'établissement, de service et de PCPE viendront en 2023 compléter cet écrit.

L'association poursuit parallèlement la recherche de locaux afin de permettre le regroupement géographique des établissements et services relevant du champ de la déficience sensorielle.

¹ ABAQ Conseil et management 24 rue Benoit-Bennier 69260-Charbonniere-les-bains.

Le rapport d'activité suivant est le premier qui prend en compte l'activité commune des deux CAMSP. Les chiffres que vous allez retrouver dans ce document ne peuvent donc pas être comparés avec ceux des années précédentes. Nous avons cependant gardé quelques distinctions de l'activité déficience visuelle et déficience auditive pour une meilleure analyse des situations lorsque cela s'est avéré nécessaire.

CE RAPPORT VIENT EN COMPLEMENT DU RAPPORT D'ACTIVITE HARMONISE QUI S'IMPOSE AUX CAMSP -

L'ASSOCIATION LES PEP 69/ML, MEMBRE ENGAGÉ DU RÉSEAU NATIONAL PEP

Créée en 1915, l'œuvre des Pupilles de l'Enseignement Public (aujourd'hui Fédération Générale des PEP) se définit dès l'origine comme une œuvre de secours et d'assistance mais aussi d'éducation : éducation à la solidarité et par la solidarité. La direction et la gestion étant initialement assurée par des cadres de l'Éducation Nationale, La FGPEP fait partie des associations complémentaires de l'école publique, avec des missions pédagogiques, éducatives, sociales et périscolaires.

Conformément aux valeurs qui inspirent leur engagement professionnel, tous les établissements et services du réseau PEP, dans toutes les dimensions de leurs interventions pluridisciplinaires, ont pour but de contribuer à l'éducation, à la prise en compte et à l'accompagnement de l'enfant, de l'adolescent et de l'adulte.

*Les meilleurs atouts des PEP sont leurs valeurs fondatrices :
solidarité, laïcité et égalité*

Les PEP se définissent comme des opérateurs de la transformation sociale et du décroisement des politiques publiques au cœur des territoires. Toutes leurs actions ont pour finalité de faire reculer les injustices sociales. Dans cette optique, les meilleurs atouts des PEP sont leurs valeurs fondatrices : solidarité, laïcité et égalité. Ces valeurs sont une boussole pour mettre en évidence les insuffisances voire les impasses de l'organisation néolibérale et d'en contrer les effets les plus dévastateurs.

Au niveau national, les liens entre l'ensemble des associations PEP permettent de transférer les compétences pour porter un projet d'une association à une autre.

Résolument engagé en faveur de l'école inclusive, le mouvement des PEP fait de la scolarisation, dont celle des enfants et adolescents en situation de handicap, le point de départ d'une société d'égalité des droits et des chances. **Nous revendiquons pour tous l'appartenance à une société commune, inclusive, garantie par un égal accès aux droits fondamentaux dont le premier est bien l'éducation, et par conséquent la scolarisation.**

Acteur majeur de l'économie sociale et solidaire et du mouvement d'éducation populaire, Les PEP, grâce à 8.000 bénévoles, accueillent 1.300.000 enfants, adolescents, adultes et leurs familles, comptent 24.000 salariés, disposent de plus de 1.200 établissements, services et dispositifs et gèrent près de 1 milliard d'euros d'activité.

Dans le territoire du Rhône, l'association Les PEP 69 / Métropole de Lyon (Les PEP 69/ML) est créée le 26 mars 1924. En 2019, elle fusionne avec l'Œuvre Laïque de Perfectionnement Professionnel du Rhône (OLPPR),

association elle-même créée en 1951 à l'initiative de Maria Dubost. Au 1er janvier 2023, elle absorbe l'association du Centre Bossuet, intégrant ainsi 2 nouvelles structures : le CMPP Bossuet et le SESSAD Bossuet.

Les PEP 69/ML représentent aujourd'hui près de 2000 usagers et familles, accompagnés et 430 salariés.

L'association gère plusieurs établissements et services dans les champs de la protection de l'enfance (internats sociaux et services d'accompagnement de mineurs non accompagnés), de l'action médico-sociale (dont l'action médico-sociale précoce, l'accompagnement de jeunes ou adultes avec troubles du comportement, TND, déficiences sensorielles, handicaps rares ...) et des politiques éducatives et sociales de proximité :

- Deux Internats sociaux scolaires,
- Un service d'accueil pour mineurs non accompagnés (SAMNA), un service d'accompagnement (PASS'MNA), et un service d'accueil familial (MNA SAS),
- Un Centre d'action médico-social précoce (CAMSP) Déficiences sensorielles, et un Pôle de compétences et de prestations externalisées (PCPE) Réseau Sens,
- Un Centre Médico Psycho Pédagogique (CMPP) et un SESSAD spécialisé Troubles Sévères du langage
- Un Institut médico éducatif (IME) et un Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD),
- Trois dispositifs intégrés des instituts thérapeutiques éducatifs et pédagogiques (DITEP) intégrant trois ITEP, trois SESSAD, trois unités d'internats en hébergement séquentiel, deux PCPE CAP et une Équipe Mobile d'Appui à la Scolarisation (EMAS)
- Un Service d'Aide à l'Acquisition de l'Autonomie et à la Scolarisation (S3AS),
- Un Centre Technique Régional pour la Déficience Visuelle (CTR DV),
- Une Équipe Relais Handicaps Rares (ERHR) Auvergne Rhône-Alpes,
- Un Institut de formation pour Masseurs Kinésithérapeutes déficients visuels (IFMK DV),
- Un établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) Pépilou, accueillant de jeunes enfants malades et/ou en situation de handicap en mixité,
- Un centre de formation,
- La Communauté 360 du département du Rhône et de la Métropole de Lyon.
- Un dispositif d'appui à la mobilité internationale et un dispositif de mentorat

PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

AGREMENT

Le CAMSP SENSORIEL de Villeurbanne est issu de la fusion du CAMSP pour déficients visuels et du CAMSP Francisque Colomb pour déficients auditifs. Ces deux CAMSP ont ouvert à quelques mois d'intervalle en 1980 et 1981.

La fusion administrative s'est opérée en janvier 2022.

Le CAMSP SENSORIEL fait partie du secteur « handicap et protection de l'enfance » de l'association et est intégré au dispositif déficience sensorielle qui comprend, le CAMSP SENSORIEL, le S3AS et le PCPE Réseau SENS.

D'une capacité totale de 97 places (51 pour la partie auditive et 47 pour la partie visuelle), le CAMSP accueille des enfants déficients auditifs et visuels avec ou sans handicap associé de 0 à 6 ans. Deux places sont réservées aux enfants porteurs d'un trouble du spectre autistique.

Du fait de sa spécialisation, il peut intervenir sur l'ensemble de la région Rhône-Alpes, seul ou en appui d'un autre CAMSP polyvalent.

Le CAMSP SENSORIEL est implanté au 158, rue du 4 Août à Villeurbanne, facilement accessible par le périphérique et les transports en commun.

MISSIONS

Le CAMSP SENSORIEL a pour vocation la prise en charge précoce des enfants de 0 à 6 ans présentant une déficience sensorielle, auditive, visuelle ou vestibulaire.

On identifie 6 missions distinctes :

- Le dépistage et le diagnostic précoce des déficits et des troubles ;
- La prévention ou la réduction de l'aggravation des handicaps ;
- Les soins ;
- L'accompagnement familial ;
- Le soutien, l'aide et l'adaptation sociale et éducative
- La formation et l'information auprès des partenaires (mission ressource).

Sur le plan réglementaire, les missions des CAMSP sont définies dans le décret du 15 avril 1976 qui fixe les conditions techniques d'agrément. Celui-ci précise : « *Les centres d'action médico-sociale ont pour objet le dépistage, la cure ambulatoire et la rééducation des enfants des premiers et deuxièmes âges qui présentent des déficits sensoriels, moteurs ou mentaux, en vue d'une adaptation sociale et éducative dans leur milieu naturel et avec la participation de celui-ci. Ils exercent des actions préventives spécialisées. Ces centres exercent aussi, soit au cours des consultations, soit à domicile, une guidance des familles dans les soins et l'éducation spécialisée requis par l'état de l'enfant. Le dépistage et les traitements sont effectués et la rééducation mise en œuvre, sans hospitalisation, par une équipe composée de médecins spécialisés, de rééducateurs, d'auxiliaires médicaux, de psychologues, de personnels d'éducation précoce, d'assistants sociaux et, en tant que de besoin, d'autres techniciens. Les actions préventives spécialisées sont assurées par des équipes itinérantes, uni ou pluridisciplinaires, dans les consultations spécialisées et les établissements de protection infantile ainsi que, le cas échéant, dans les établissements d'éducation préscolaire* ».

Le code de l'action sociale et des familles définit les missions des CAMSP à l'article L. 343-1 : « *Dans les centres d'action médico-sociale précoce, la prise en charge s'effectue sous forme de cure ambulatoire comportant l'intervention d'une équipe pluridisciplinaire. Elle comporte une action de conseil et de soutien de la famille ou des personnes auxquelles l'enfant a été confié. Elle est assurée, s'il y a lieu, en liaison avec les institutions d'éducation préscolaires et les établissements et services mentionnés à l'article L. 2324-1* ».

Les CAMSP inscrivent également leur action dans le cadre de la loi du 11 février 2005 qui affirme le droit à la scolarisation des enfants en situation de handicap. Les modalités en sont diversifiées, mais la scolarisation en milieu ordinaire est privilégiée. La loi prévoit de construire avec l'enfant et sa famille un parcours inclusif.

LES PUBLICS ACCOMPAGNES

PRESENTATION DES PUBLICS ACCOMPAGNES :

Le CAMSP SENSORIEL accompagne des enfants déficients sensoriels avec ou sans handicap associé de 0 à 6 ans ainsi que leurs parents.

La surdité, ou trouble de la fonction auditive est un trouble sensoriel, lequel est à l'origine d'un développement particulier de l'enfant et qui peut, en l'absence de prise en charge spécifique, entraîner des conséquences multiples sur son développement global (communication, langage, apprentissages scolaires, motricité, intégration sociale, développement psychoaffectif)

Il est important de noter qu'un trouble associé à la surdité est présent dans 40 à 50 % des cas et **un trouble de la fonction vestibulaire est présent** dans près de 60 à 70 % des cas de surdité (ces chiffres sont corroborés par les résultats des bilans vestibulaires systématiques que nous demandons pour les enfants accompagnés par le CAMSP).

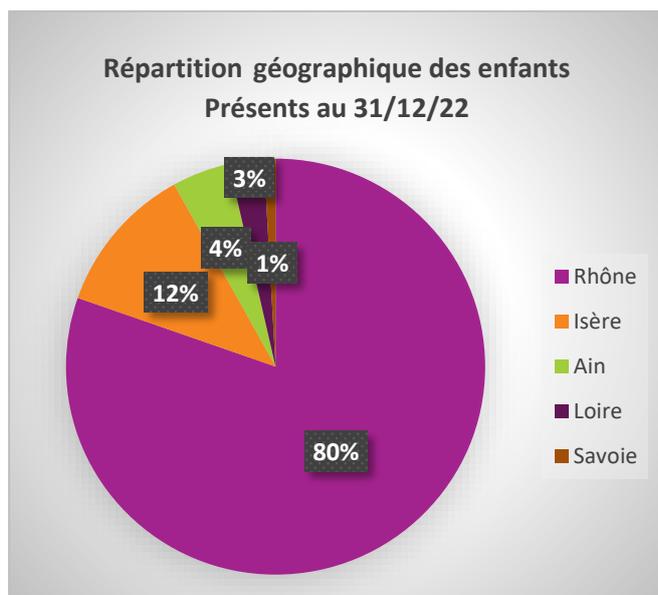
Les enfants et leurs familles sont principalement orientés au CAMSP par les services hospitaliers dans le cadre du dépistage néonatal systématique.

La déficience visuelle peut être totale (cécité) ou partielle (malvoyance) avec une privation totale ou partielle de certaines stimulations et interactions avec l'entourage. Elle empêche l'accès à des informations importantes de leur environnement et induit un traitement cognitif différent.

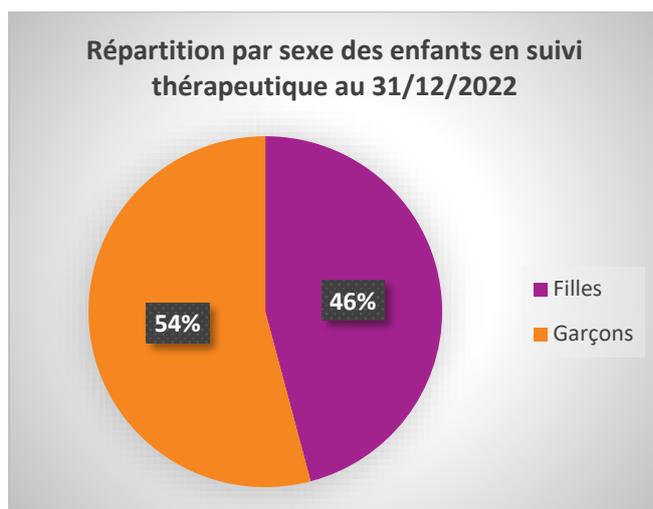
Cette déficience sensorielle est donc à l'origine d'un développement particulier. En cas d'absence d'accompagnement spécifique, le développement peut être impacté dans différents champs : capacités concernant la découverte de l'environnement, capacités de déplacement et coordination globale, communication et langage, apprentissages scolaires, intégration sociale et développement psycho-affectif. Des troubles associés sont fréquents

Les enfants reçus dans le cadre d'une déficience visuelle sont majoritairement adressés après un dépistage réalisé en service hospitalier d'ophtalmologie ou cabinet spécialisé d'ophtalmologie pédiatrique.

L'origine géographique des enfants est principalement rhodanienne :



On retrouve un relatif équilibre Garçons/filles :



EVOLUTION DE LA POPULATION

On trouve ici des particularités selon les déficiences.

Les admissions des enfants présentant une déficience auditive restent précoces avec un âge moyen à l'arrivée de 19,39 mois.

Pour les enfants qui présentent une déficience visuelle, l'âge moyen à l'arrivée est de 39,45 mois.

Cette différence s'explique en partie par l'existence en maternité du dépistage néonatal systématique de la surdité qui permet une orientation très précoce. L'équivalent n'existe pas pour la déficience visuelle qui est souvent découverte plus tardivement.

Les enfants déficients auditif arrivent au CAMSP très jeunes pour une durée de séjour courte avec des sorties anticipées en fin de petite section de maternelle pour la majorité des enfants.

A contrario, les enfants qui présentent une déficience visuelle arrivent plus tardivement mais restent au CAMSP jusqu'à 6 ans.

L'âge moyen des enfants est de 34,77 mois.

SCOLARITE

Cf tableau CIII5 du rapport d'activité harmonisé.

La CAMSP SENSORIEL soutient l'inclusion et la scolarisation. La majorité des enfants est scolarisée dans son école de secteur en maternelle.

Cet accompagnement se concrétise par :

- Liens réguliers téléphoniques avec les enseignants.
- Visites à l'école une à deux fois par an. L'équipe intervient dans les écoles afin de pouvoir observer l'enfant dans son milieu scolaire et adapter la réponse des accompagnements mais surtout afin de donner des préconisations concernant l'installation en classe et les besoins d'adaptation des supports.
- Participation systématique aux ESS et aux équipes éducatives.

- Sensibilisation des enseignants à la déficience visuelle ou auditive.

Au 31/12/2022, 86% des enfants en âge d'être scolarisés (3 ans ou plus) sont scolarisés de manière effective :

- 34 enfants à temps plein (dont 16 avec AESH)
- 10 enfants à temps partiel (dont 4 avec AESH)

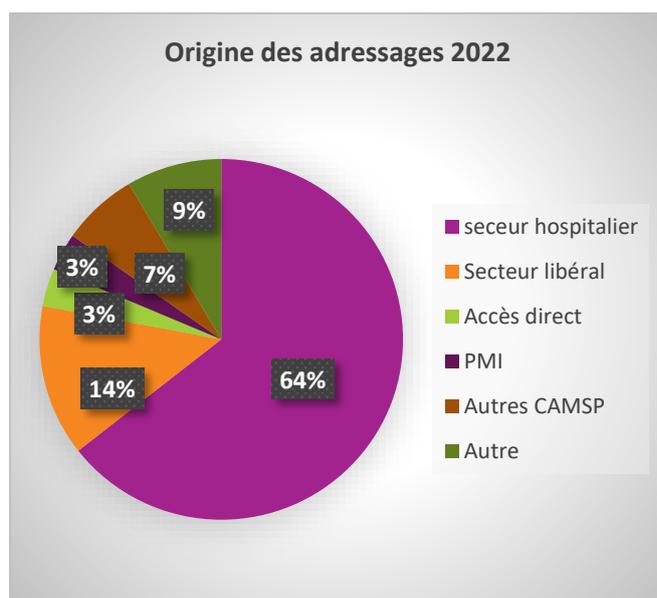
FILE ACTIVE- INTENSITE D'ACCOMPAGNEMENT

Globalement, le CAMSP SENSORIEL a une forte activité avec une **file active à 160 pour 97 places**.

On observe cependant une forte disparité entre le nombre d'enfants accompagnés en déficience visuelle ou auditive, tant sur le nombre d'admissions que sur le nombre d'enfants en suivi thérapeutique présents au 31 décembre :

Nombre d'admissions en 2022		
	DA	DV
Nbre enfants	36	10

Les entrées dans l'établissement se font tout au long de l'année. Les enfants sont en grande majorité adressés par le secteur hospitalier (64 %) ou par la médecine de ville et le secteur libéral (14%)



Nombre d'enfants présents au 31/12		
	DA	DV
Nbre enfants	69	40

109 enfants sont présents au 31 décembre 2022, toutes déficiences confondues.

La forte activité de la partie DA compense la faible activité de la partie DV.

La baisse du nombre d'admission d'enfants déficients visuels s'accroît depuis deux à trois ans. L'absence de dépistage néonatal de la déficience visuelle n'explique pas à elle seule cette tendance.

Nous constatons un manque de formation des professionnels de la déficience visuelle. Médecins et orthoptistes sont mal formés à la basse vision et dépistent moins bien les pathologies visuelles pédiatriques. Lorsque les enfants arrivent tardivement au CAMSP, ils ont souvent mis en place eux même des compensations qui masquent en partie leur déficience. Leurs parents ont alors du mal à reconnaître la problématique visuelle de leur enfant et peinent à s'engager dans un accompagnement qu'ils jugent inutile.

Nous retrouvons ces enfants quelques années plus tard au S3AS lorsque les enseignants alertent et que les auto-compensations ne suffisent plus.

Nous rencontrons également des difficultés à créer un lien avec le secteur hospitalier. Les praticiens hospitaliers se sont succédé ces dernières années et il nous faut recréer un partenariat qui facilitera les orientations.

Il faut enfin noter que cette tendance à la baisse des admissions de jeunes enfants déficients visuels se retrouve dans les autres départements de la région.

Nous devons donc en 2023, poursuivre les actions de formation à la basse vision des orthoptistes libérales (cf chapitre « mission ressource »), rencontrer les équipes du pavillon C du centre Hospitalier Edouard Herriot et envisageons enfin de structurer un projet pour proposer du dépistage de la déficience visuelle en EAJE.

La problématique est tout à fait inverse chez les déficients auditifs pour lesquels le dépistage précoce est très efficace et le lien avec le secteur hospitalier bien en place.

SORTIES EN 2022	
Service médico-social	34
Etablissement médico-social	4
Libéral	3
Autre CAMSP	5
Pas de nécessité de suivi	5
TOTAL	51

Les parcours sont plutôt fluides pour les jeunes **déficients visuels**. Nous ne sommes que très peu confrontés à des problématiques de places à la sortie. En effet, il existe dans la région plusieurs structures bien fléchées pour l'accompagnement des enfants déficients visuels. La majorité des enfants poursuivent leur parcours en milieu ordinaire avec accompagnement du S3AS 69. Les enfants hors Rhône rejoignent les services de leur département : S3AS 42, SIAAM 01 ou S3AS 38.

Quelques enfants ont des besoins plus conséquents d'accompagnement et ne peuvent poursuivre leur parcours dans une scolarité en école de secteur. L'institut d'éducation sensorielle Les Primevères permet également une orientation aisée pour les enfants déficients visuels avec troubles associés (retard global de développement, troubles du spectre de l'autisme).

La fluidité des parcours reste une problématique récurrente pour les enfants **déficients auditifs**. Les services qui prennent la suite du CAMSP (SSEFS et SEES) sont eux-mêmes engorgés et ne peuvent souvent pas accueillir tous les enfants qui quittent le CAMSP. Les délais d'attente peuvent être longs, notamment pour les enfants qui présentent des troubles du comportement, associés à la déficience auditive.

L'origine géographique des enfants impacte également l'admission au SSEFS 69 ou à la SEES.

Le réseau SENS, en tant que PCPE, peut proposer une solution temporaire aux enfants en attente d'une place au SSEFS 69 ou à la SEES en organisant une coordination de professionnels libéraux et un lien avec l'établissement scolaire. Selon les situations, certains enfants peuvent également poursuivre leur accompagnement au CAMSP.

De manière générale, les enfants qui présentent des handicaps associés pour lesquels une réorientation en CAMSP polyvalent ou à la SEES est préférable, doivent souvent attendre de nombreux mois.

L'orientation des enfants présentant un trouble du comportement (avec ou sans diagnostic TSA) associé à une DA, continue de poser des problèmes. La SEES ne souhaite pas accueillir ces enfants. Un diagnostic de TSA est rédhibitoire. Seul l'établissement de Saint-Laurent en Royan dans la Drôme, propose un accompagnement adapté, mais la distance géographique imposerait un internat, ce qui n'est pas concevable pour des enfants de 4 ou 5 ans. En parallèle les établissements ou services spécialisés en autisme ont des listes d'attente de plusieurs années et sont réticents à accompagner la déficience auditive.

Malgré un partenariat avec les structures de l'OVE, la mise en place de PAG, la situation reste très problématique. Les familles concernées sont en difficulté. Ces enfants ne bénéficient pas de l'accompagnement dont ils auraient besoin à la sortie du CAMSP, les propositions sont soit inexistantes, soit très partielles ou trop morcelées.

Nous renouvelons notre volonté de pouvoir réfléchir, avec nos partenaires de l'OVE qui gèrent la SEES et en collaboration avec l'ARS, aux modalités d'accueil des enfants sourds avec troubles du comportement en post CAMSP.

L'ACTIVITE

DONNEES CHIFFREES USAGERS:

L'activité du CAMSP est ici chiffrée toutes déficiences confondues.
(Cf rapport d'activité harmonisé).

	2022
Nbre de RV programmés	4569
Nbre de RV non réalisés	602
Nombre d'interventions	4017
Taux d'absentéisme	13%

Nous avons contractualisé une activité à 4000 interventions pour l'année 2022. Nous répondons donc aux engagements.

LES ACTIVITES RECURRENTES :

MISSION DEPISTAGE ET DIAGNOSTIC DES DEFICITS OU DES TROUBLES

Les enfants **déficients auditifs** reçus au CAMSP sont majoritairement adressés après un premier dépistage réalisé en centre hospitalier. Le CAMSP SENSORIELS précise alors ce diagnostic notamment concernant les troubles associés en lien avec les services hospitaliers si nécessaire.

C'est le médecin du CAMSP qui fait actuellement l'annonce du diagnostic de surdité aux parents. Cette période impose une nécessité accrue d'accompagnement du diagnostic et de post-diagnostic sur une population qui présente majoritairement des troubles associés.

Il s'agit donc là d'une prise en charge extrêmement complexe et chronophage. La première année de l'enfant est une période non stabilisée avec une évolution potentielle de la surdité.

Une observation psychomotrice est systématiquement proposée dans les semaines qui suivent l'accueil de l'enfant.

Elle a pour but de repérer ou prévenir les troubles vestibulaires en lien avec la surdité de l'enfant. Cette observation est complétée par un bilan vestibulaire systématique effectué au centre hospitalier.

Pour les enfants **déficients visuels**, Le CAMSP précise le diagnostic de basse vision réalisé à l'extérieur, notamment concernant les caractéristiques et le degré de la déficience visuelle, ainsi que les éventuels troubles associés.

Entre le moment de l'annonce diagnostic, faite à l'extérieur, et l'arrivée au CAMSP, le temps écoulé permet aux parents de pouvoir formuler leurs premiers questionnements. Dans ce contexte, la première consultation neuro-pédiatrique et orthoptique constitue un point d'ancrage important pour les familles dans leur parcours au CAMSP. L'équipe pluridisciplinaire, sous la responsabilité de l'équipe de direction, intervient ensuite tout au long du suivi pour préciser les caractéristiques et l'impact fonctionnel de l'atteinte visuelle.

Le rôle du CAMSP consiste à expliquer la vision fonctionnelle. Le CAMSP va permettre de faire émerger les questions ; d'apporter des éléments de compréhension ; va laisser le temps à ce que ces questions puissent advenir.

Le partenariat avec d'autres structures telles que les CAMSP polyvalents et spécialisés permet de contribuer à l'affinement du diagnostic initial et d'aider au diagnostic différentiel lors de polyopathologies.

La première année au CAMSP SENSORIEL suppose un suivi médical accru afin de vérifier les éventuelles évolutions pathologiques, adapter l'appareillage et être au plus près des besoins de l'enfant.

Depuis le mois de septembre 2022, l'organisation médicale a été modifiée. En effet, 2022 a été marquée par l'absence des médecins sur une grande partie de l'année : médecin audio phonologiste en arrêt maladie, médecin neuropédiatre en congé maternité, démission du médecin pédopsychiatre (0,10 ETP) et du pédiatre (0,20 ETP).

Nous avons signé une nouvelle convention avec les HCL. Les trois médecins audio phonologistes du pavillon U aux HCL se partagent le suivi des enfants du CAMSP pour la partie auditive. Les consultations ont lieu à l'hôpital.

Le médecin neuropédiatre, attaché au CAMSP DV jusqu'à l'année dernière, a maintenant une fonction transversale depuis la fusion des CAMSP DA et DV. Il augmentera son temps de travail début 2023 pour intervenir à 0,60 ETP sur le CAMSP SENSORIEL, toutes déficiences confondues.

Le médecin neuropédiatre propose une évaluation de l'enfant dans sa globalité et permet ainsi de ne pas négliger certains aspects de son développement. Nous pouvons aujourd'hui accompagner l'enfant de manière plus juste entre ce qui relève de la déficience sensorielle et les éventuels troubles associés. Les échanges d'observations des professionnelles et l'élaboration des projets des enfants sont plus complets. En cas d'inquiétude concernant le développement pour un enfant, la priorité est d'abord d'échanger avec les parents pour s'appuyer sur leurs propres observations. Nous proposons alors des bilans complémentaires.

La mission de dépistage et de diagnostic précoce est portée par toute l'équipe pluridisciplinaire et nous cherchons toujours à faire monter en compétences les professionnelles de l'équipe.

À la suite de la démission du médecin pédopsychiatre et de la psychologue dédiée à l'évaluation diagnostique des enfants avec TSA, nous avons restructuré une équipe ressource dont la mission s'articule autour du repérage et de la prise en charge des troubles neuro développementaux.

Elle se compose de 4 personnes choisies pour leur compétence spécifique en déficience sensorielle et TND :

- 0,10 de psychologue avec une compétence déficience auditive
- 0,10 d'orthophoniste avec une compétence déficience auditive
- 0,10 de psychologue avec une compétence déficience visuelle
- 0,10 d'orthophoniste avec une compétence déficience visuelle

Ces 4 professionnelles ont été formées à l'échelle d'évaluation ADOS II. Elles s'appuient également sur les compétences du médecin neuropédiatre du CAMSP SENSORIEL.

L'équipe ressource TND a développé 4 objectifs prioritaires :

- Repérage des signes d'alerte avec observation clinique et grilles d'observation développementale, relationnelle, interactionnelle spécifiques selon l'âge et prenant en compte le déficit sensoriel.
- Parcours diagnostique (lien avec les consultations médicales neuropédiatriques, testing TSA, travail d'adaptation des grilles à la déficience sensorielle.

- Ressource pour l'équipe du CAMSP SENSORIEL (Observation clinique en binôme orthophoniste et psychologue, soutien à l'adaptation des pratiques, construction d'outils spécifiques).
- Soins spécifiques (habiletés sociales, communication, musicothérapie, accompagnement familial...)
- Parcours d'orientation (annuaire des établissements accueillant des enfants avec TSA et déficience sensorielle, recensement des dispositifs annexes tels que PCPE, répit, libéraux, aide à domicile, associations de parents...)

MISSION D'ÉVALUATION ET BILAN

Une des missions des CAMSP consiste en la prévention ou réduction de l'aggravation des handicaps par une prise en charge globale du développement de l'enfant.

À l'issue de l'admission, une période d'observation et de bilan est systématiquement effectuée sur l'ensemble des champs développementaux. Elle permet de préciser les besoins de l'enfant et de sa famille et d'affiner les objectifs du projet individualisé d'accompagnement (PIA). Cette phase se réalise parallèlement à la démarche diagnostique.

Dans le même temps, le CAMSP accompagne des enfants en « suivi ressource » dans le cadre de partenariat avec d'autres CAMSP polyvalents ou de bilans conseils.

MISSION DE TRAITEMENT ET DE SOINS

L'accompagnement précoce ambulatoire de l'enfant permet de le maintenir dans son milieu écologique.

Le suivi précoce au CAMSP SENSORIEL a pour objectifs :

- De développer la communication et le langage de l'enfant sourd et de suivre son évolution,
- De favoriser la mise en place de l'appareillage de l'enfant sourd et son investissement
- De soutenir le développement de stratégies visuelles pour les enfants déficients visuels
- De développer des compensations à la déficience visuelle
- D'accompagner le développement global de l'enfant
- De prévenir et accompagner les éventuels troubles associés de l'enfant, notamment vestibulaires ou blindismes
- D'informer et accompagner les parents et de renforcer les compétences propres à la famille
- De maintenir et soutenir les liens précoces
- D'accompagner le projet de vie familial en société dans une démarche inclusive.

Afin de pouvoir apporter à chaque enfant une réponse adaptée à ses besoins, l'accompagnement précoce s'organise autour d'une approche interdisciplinaire et du soutien à la parentalité. Un accent particulier est mis sur la périnatalité compte tenu des particularités de la population accueillie.

SEANCES INDIVIDUELLES :

- **-En orthophonie** : auprès des enfants sourds pour soutenir le développement du langage et de la communication, l'éducation auditive, le soutien à l'appareillage.
- **-En orthoptie** auprès des enfants malvoyants pour mise en œuvre des compétences visuelles lors de toute sollicitation, soutien des prérequis visuels de bas niveau (orientation du regard, fixation, saccades, exploration visuelle, etc.), soutien du développement de stratégies visuelles de haut niveau (analyse visuelle, mises en place de stratégies adaptées, etc.) et de la communication visuelle.
- **-En psychomotricité** : surveillance des étapes du développement posturo moteur et mise en place des compensations en cas de troubles vestibulaires pour les enfants sourds, apport d'adaptations nécessaires à la déficience visuelle tels les outils de compensation pour les déplacements (pré-canne et canne).
- **-Éducatives** : entretiens individuels parent/enfant dans le cadre de la guidance parentale, soutien du développement global, soutien à la scolarisation, développement de l'indépendance et de l'autonomie dans une démarche inclusive.
- **-Interventions psychologiques** en séances individuelles auprès d'enfants présentant des troubles comportementaux (agitation, troubles du sommeil ou de l'alimentation, troubles anxieux), avec possibilité de présence des parents. Interventions auprès des parents afin de soutenir la parentalité.

SEANCES DE GROUPE :

L'équipe propose des groupes d'accompagnement répondant aux besoins des enfants et des familles. Cette modalité permet une grande richesse d'accompagnement tant dans le regard pluridisciplinaire qu'au niveau des interactions entre les enfants et le soutien qui peut ainsi être proposé. Les groupes d'enfants permettent aussi aux parents de se rencontrer dans des échanges informels soutenant. Les parents ont pu nous faire des retours très positifs sur le fait de se retrouver entre pairs chaque semaine.

La modification et l'adaptation des différents dispositifs d'accompagnement permettent chaque année d'apporter une réponse au plus près des besoins. L'accompagnement groupal permet d'assurer à chaque enfant au moins un accompagnement hebdomadaire.

Les séances de groupe constituent une réelle plus-value et signent la capacité du CAMSP SENSORIEL à prendre en compte les aspects liés à la socialisation, au comportement, aux interactions ou encore à la pair-aidance. Animés par plusieurs professionnels, les groupes offrent aux parents et enfants, des espaces d'écoute et d'expérimentation.

Le CAMSP SENSORIEL propose plusieurs groupes pluridisciplinaires aux médiations diverses qui sont réévalués chaque année en fonction des besoins des enfants et des familles.

- Groupe d'accompagnements parents/enfants
- Groupes d'enfants
- Groupe spécifique pour les troubles de l'oralité
- Groupes à visée motrice
- Groupe parents autour de la parentalité
- ...

MISSION D'ACCOMPAGNEMENT ET SOUTIEN DES FAMILLES

L'accompagnement parental fait partie intégrante de la prise en charge globale de l'enfant et sa famille dès l'arrivée au CAMSP SENSORIEL et tout au long de la prise en charge. Il a pour objectif l'ajustement des interactions parents enfants en fonction des besoins spécifiques de chacun.

L'enjeu de cet accompagnement est l'implication des parents à chaque étape de la vie de leur enfant.

Les recherches en neurosciences affectives et les études portant sur le concept d'attachement montrent que la période de développement de 0 à 2 ans est fondamentale pour le développement somatique et psychique. Le cerveau immature des enfants dépend pour son bon fonctionnement de la stimulation qu'il reçoit de la part de son environnement relationnel. Les compétences de régulation émotionnelle se développent particulièrement dans cette période. L'enfant est plus vulnérable aux troubles relationnels durant cette période. Ainsi les études montrent que la souffrance psychique d'un parent peut être prédictive d'une désorganisation de son enfant. Le concept de co-régulation dans les études a mis en évidence qu'en traitant le parent, nous observons des améliorations cliniques chez l'enfant. Accompagner la figure d'attachement pour qu'elle comprenne mieux et module mieux sa régulation émotionnelle contribue à améliorer le bien-être de son tout-petit.

Le rapport des 1000 premiers jours met l'accent sur le besoin de « Guidance Parentale » sous un format de collaboration, d'échanges de savoirs et de co-construction.

L'établissement est ouvert à toute la famille. Afin que l'enfant progresse, il est en effet essentiel que tout l'entourage se sente concerné par l'accompagnement. C'est la raison pour laquelle les grands-parents, frères et sœurs et autres membres de la famille proche, sont les bienvenus pour assister aux séances de rééducation. Les séances sont également ouvertes aux assistantes maternelles et « nounous » qui le souhaitent.

Concernant la guidance parentale, les éducatrices proposent également des accompagnements ciblés (les relations, le repas, la propreté...) et des entretiens éducatifs destinés à renforcer les compétences parentales et communicationnelles, valoriser et soutenir les parents dans leur fonction éducative, proposer des supports à la communication et la compréhension.

L'information des actions ou activités proposées par les partenaires est également systématiquement relayée (cours de LSF, ateliers de la Souris verte, du réseau Différence et petite enfance, de la courte échelle, des associations de parents DA et DV, adaptations de documents avec le CTRDV, adaptation de jeux divers...)

L'assistante sociale se tient à disposition des parents pour les accompagner dans leurs démarches administratives.

Nous avons depuis l'année dernière engagé une réflexion et un travail important autour des fratries. Les psychologues de l'établissement proposent des entretiens spécifiques pour les fratries selon la demande des parents. Nous organisons également, un « Groupe fratrie » : dans lequel est proposé un espace d'écoute et d'expression à travers des histoires thématiques et des ateliers d'expression créative. En 2022, un samedi matin a pu être consacré aux fratries en novembre.

Des réunions thématiques sont mises en place pour les parents. Elles ont lieu le samedi matin. Les thèmes sont suggérés par les parents ou proposés par l'équipe (l'après CAMSP en décembre, journée SARADV consacrée aux sports et loisirs en mai).

Il faut enfin noter qu'un interprète en langue des signes ou un interprète en langue étrangère pour les familles qui ne parlent pas le français, est systématiquement sollicité pour les rendez-vous administratifs et médicaux et les matinées « parents ».

MISSION RESSOURCE ET D'EXPERTISE AUPRES DES PARTENAIRES

• ACTIONS EDUCATIVES ET SOUTIEN AU PARCOURS INCLUSIF

Les adaptations permettant la socialisation et la scolarisation des jeunes enfants déficients visuels sont très spécifiques et nécessitent la mise en œuvre de partenariats avec les lieux d'accueil non spécialisés de l'enfant. Lors des entretiens et recueils de leurs attentes, les parents expriment très souvent leurs préoccupations concernant l'accompagnement de la socialisation en crèche puis de la scolarité de leur enfant.

Ces interventions de soutien de la socialisation/scolarisation sont de plusieurs ordres : déplacements dans les crèches/écoles pour observer l'enfant in situ, participations aux réunions et réponses aux interrogations des équipes petite enfance et scolaires sur les adaptations nécessaires à la situation visuelle ou auditive avec interventions d'un ou deux professionnels du CAMSP SENSORIEL (Éducatrice / orthoptiste ou orthophoniste, éducatrice / psychomotricienne...).

Nous communiquons par mail auprès des équipes enseignantes dès la rentrée de septembre, en transmettant déjà quelques ressources documentaires et en précisant les coordonnées des référents de projet des enfants. Les écoles peuvent ainsi nous solliciter très rapidement et montrer leur intérêt pour la venue des équipes à l'école. Nous avons également mis à jour une trame de compte-rendu pour les visites d'école. Ce travail a été l'occasion de repreciser quels étaient les objectifs des visites d'écoles et de crèches.

Nous organisons parallèlement deux demi-journées de sensibilisation à la déficience auditive et aux principes d'intervention pour l'ensemble des enseignants et des intervenants des structures « petite enfance » qui reçoivent des enfants accompagnés par le CAMSP. La session pour les enseignants a eu lieu le 8 novembre 2022. Celle pour les professionnels de crèche le 25 novembre 2022.

Visites d'école

Durant l'année scolaire, les éducatrices ont réalisé au moins une visite d'école pour chaque enfant, parfois deux si cela était nécessaire. Elles ont réalisé ces visites seules ou en binôme avec les orthoptistes ou orthophonistes référentes des enfants.

Ces visites d'écoles permettent une cohérence du suivi dans les différents lieux de vie de l'enfant.

Elles permettent d'être en lien avec l'école et de s'assurer que l'enfant a bien toutes les adaptations et le matériel nécessaire à sa vision ou son audition et à ses besoins mais également de répondre aux inquiétudes et questionnements de l'école et de la famille.

92 interventions en classe ou en EAJE ont été réalisées en 2022 (cf tableau BII2 du rapport d'activité harmonisé)

• BILAN CONSEIL

Le CAMSP SENSORIEL assume des actions « ressources » pour les jeunes enfants déficients visuels suivis dans des établissements médico-sociaux non spécialisés DV de la région Rhône Alpes. Les équipes demandeuses sont principalement des CAMSP polyvalents. L'objectif des Bilans-Conseils est de répondre aux questionnements des équipes non spécialisées DV et promouvoir l'adaptation des pratiques à la déficience visuelle. Ils concernent des enfants dont le diagnostic de déficience visuelle a été fait mais pour lesquels ces équipes souhaitent des évaluations fonctionnelles et des conseils afin de mieux adapter leurs pratiques. Il peut s'agir de préciser les potentialités de l'enfant, de favoriser des diagnostics différentiels, de repérer l'impact de la déficience visuelle sur le développement de l'enfant, principalement pour des enfants porteurs de polyhandicaps, à partir des thématiques suivantes :

- L'évaluation des capacités visuelles et de l'utilisation de la vision
- Les capacités de déplacement et l'utilisation des modalités sensorielles
- La relation à autrui et la communication

Chaque Bilan-conseil est centré sur une situation d'enfant particulière. Mais ces interventions ont également pour conséquence de former globalement les partenaires sur la prise en compte de la déficience visuelle chez un jeune enfant, ce qui en fait un outil de développement des connaissances globales des acteurs non spécialisés DV du territoire.

Des demandes régulières nous sont adressées et nous avons réalisé 9 Bilans-Conseil en 2022.

Dans le cadre du service formation de l'association (ADPEP Formation), le CAMSP SENSORIEL propose et organise plusieurs formations spécifiques :

• De l'évaluation des besoins de l'enfant sourd à la construction d'un projet de soins pluridisciplinaire en libéral - Enjeux éthiques.

L'accompagnement de l'enfant sourd en libéral place parfois les professionnels face à des situations complexes. Que faire lorsqu'on identifie des besoins auxquels on ne peut pas répondre ? Comment faire coïncider divers projets de soins ? Comment réagir lorsqu'un autre acteur a une lecture différente de la situation ? L'évaluation des besoins de l'enfant, au plus près de sa réalité et en respectant son intérêt supérieur, est au carrefour des demandes parentales, des représentations professionnelles et des observations cliniques.

• Le double déficit sensoriel, auditif et vestibulaire chez le jeune enfant – Approche théorique et pratique : identification des enjeux pour le développement précoce

Les déficits sensoriels, auditifs et vestibulaires sont diagnostiqués de plus en plus tôt chez l'enfant. Leur suivi et prise en charge impliquent de nombreux professionnels. Nous proposons d'aborder les points-clés des fonctions auditives et vestibulaires et de leurs déficits (anatomie, physiologie, étiologie, appareillage, prise en charge, troubles associés, évolution à court et moyen terme, impact familial).

• Accompagner le parcours inclusif d'un jeune enfant déficient visuel ;

Formation d'une journée en présentiel animée par une éducatrice et une orthoptiste. Les objectifs sont de :

- Savoir prendre en compte les besoins du jeune enfant déficient visuel et adapter son environnement pour l'accompagner dans ses différents lieux de socialisation et d'apprentissage.

- Savoir prendre en compte les besoins du jeune enfant déficient visuel et adapter son environnement pour l'accompagner dans ses différents lieux de socialisation et d'apprentissage.

Après la découverte théorique et illustrée du développement visuel du jeune enfant et des répercussions fonctionnelles de la déficience visuelle, une mise en pratique autour d'ateliers est proposée. Une synthèse en groupe sur les adaptations possibles clôt ce module.

- **Situations favorables et prérequis au déplacement du jeune enfant déficient visuel**

Cette formation est proposée en lien avec le Centre Technique Régional pour la Déficience Visuelle (CTR DV)

La déficience visuelle du jeune enfant a des répercussions sur son développement psychomoteur et sa manière de se déplacer. C'est pourquoi l'enfant déficient visuel a besoin d'être accompagné et soutenu afin d'accéder à un déplacement en autonomie et en sécurité.

Les mises en situations pratiques et les apports théoriques de cette formation apportent les clefs pour mieux accompagner l'enfant dans ses acquisitions vers la marche et ses déplacements volontaires. Des techniques et stratégies propres à la locomotion vous sont transmises pour favoriser les premières expériences de déplacement en environnement familial mais également en extérieur.

Nous avons été sollicités par l'établissement « Plein vent » de St Étienne pour une formation de l'ensemble de leur équipe aux troubles vestibulaires. Une psychomotricienne et une orthophoniste ont ainsi pu intervenir auprès de 50 personnes en mars 2022. Les enquêtes de satisfaction ont objectivé un fort taux de satisfaction. Cet établissement nous sollicite à nouveau pour 2023.

Le CAMSP est parallèlement en lien avec le pôle ressource de circonscription depuis sa mise en place en 2018 par l'Éducation Nationale, et peut être sollicité pour apporter son expertise autour de situations complexes relevant de la petite enfance et du déficit sensoriel, pour venir en appui aux équipes pédagogiques. Dans les faits, le pôle ne demande pas l'appui du CAMSP, les situations amenées par les enseignants relevant plutôt du champ de la protection de l'enfance et des établissements médico-sociaux de type DITEP.

LES PROJETS DE L'ANNEE :

JOURNEE SARADV

Tous les deux ans, le réseau SARADV (soin et accompagnement en Rhône-Alpes pour les Déficiants Visuels), propose une journée thématique à destination des familles et professionnels de la région.

Dans ce cadre, le samedi 14 mai 2022, nous avons été co-organisateurs d'une journée consacrée au sport et aux loisirs pour les déficients visuels.

Nous avons proposé, par la pratique de plusieurs disciplines, des témoignages et des rencontres avec des jeunes sportifs déficients visuels de haut niveau, ou de jeunes déficients visuels pratiquant sport, théâtre ou danse, d'ouvrir le champ des possibles, de faire connaître les différentes possibilités de pratiquer des activités sportives et de loisirs sur la Région Rhône-Alpes, de donner envie aux jeunes déficients visuels et leurs parents de pousser les portes des clubs.

Cette journée a réuni 36 familles et 99 personnes physiques.

FORMATION A LA LANGUE DES SIGNES

Afin que l'ensemble de l'équipe puisse avoir des bases de communication avec le public sourd, nous avons fait le choix de former tous les professionnels à la LSF.

Deux groupes de niveau ont été constitués représentant 16 professionnels et 32 séances d'une heure trente chacune.

FORMATION COMMUNE AUTOUR DU JEU (NIVEAU 2)

L'Équipe du CAMSP SENSORIEL se forme depuis 2021 à la fonction du jeu dans un établissement petite enfance.

Pour ce second niveau, le projet était de pouvoir analyser et réajuster les espaces de jeu et les pratiques professionnelles, d'approfondir le concept de médiation par le jeu et remettre sa pratique en perspective.

Nous avons pu faire l'état des lieux du fonctionnement des différents espaces de jeu avec :

- Une analyse du fond de jeu et son classement selon le système COL
- Une analyse de la pertinence de la sélection des objets ludiques
- Une analyse des espaces de jeu au regard des principes d'aménagement
- Une analyse des postures professionnelles
- Une analyse de la participation des enfants au regard des attendus.

Nous avons ainsi pu repenser les espaces de travail pour les rendre plus efficaces.

RESEAU BASSE VISION ET PETITE ENFANCE

Afin de favoriser la montée en compétence des orthoptistes libéraux par rapport aux enjeux de la basse vision, nous poursuivons le dispositif de formation des orthoptistes, à la basse vision auprès de jeunes enfants. Débuté en 2020 grâce à un financement non pérenne de l'ARS, la création du réseau et le soutien des orthoptistes a d'abord commencé par des réunions d'échanges de pratiques. Réunions qui se sont poursuivies avec des rencontres en 2021.

L'offre de formation **Accompagnement de jeunes enfants déficients visuels en cabinet orthoptique libéral** a ensuite été mise en œuvre.

Elle se déroule sur 3 fois 2 jours avec le programme suivant :

« Les compétences visuelles d'un jeune enfant en situation de handicap visuel se développent et se complexifient dans les 6 premières années de sa vie avec les interactions et les expériences sensorimotrices qu'il a avec son environnement.

Un accompagnement orthoptique précoce et individualisé aidera le jeune enfant à mettre en place des compensations adaptées et à développer des compétences afin d'optimiser sa vision fonctionnelle.

Cette formation permettra de :

- Connaître les grandes étapes du développement de la fonction visuelle en lien avec le développement sensorimoteur
- Savoir identifier les déficits visuels et évaluer les capacités visuelles
- Savoir optimiser la fonction visuelle du jeune enfant afin de l'accompagner dans ses apprentissages

Ces connaissances et savoir-faire permettront aux orthoptistes libérales d'adapter leur pratique professionnelle au plus près des besoins du jeune enfant.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Connaître les grandes étapes du développement de la vision chez le jeune enfant
- Savoir accueillir un enfant déficient visuel et sa famille
- Savoir réaliser un bilan orthoptique centré sur les besoins du jeune enfant dans son quotidien
- Savoir établir un diagnostic orthoptique basse vision, proposer des préconisations et une prise adaptée
- Savoir mettre en pratique dans l'accompagnement libéral les apports théoriques et savoir-faire transmis
- Savoir inscrire la prise en charge orthoptique dans un projet individualisé d'accompagnement (PIA) »

Nous avons formé 12 orthoptistes libérales en 2021, 8 en 2022 et l'offre se poursuivra en 2023.

TRAVAILLER EN PARTENARIAT

TRAVAILLER AVEC LES FAMILLES :

Le travail avec les familles fait partie intégrante des missions du CAMSP SENSORIEL. La famille est considérée au sens large (grands-parents, fratries)

Les parents sont accueillis au CAMSP tout au long du parcours de leur enfant.

Les modalités d'accompagnement des familles, proposées en référence aux bonnes pratiques professionnelles et dans le cadre de la Loi 2002-2, ont été développées dans le chapitre consacré à la mission d'accompagnement et de soutien des familles.

Le projet individualisé de l'enfant est coconstruit avec ses parents lors d'une réunion spécifique. Les objectifs sont choisis et évalués conjointement.

Le CAMSP a développé un outil de recueil des attentes, remis à chaque parent avant la réunion d'élaboration de projet. Ce document est destiné à aider à la formulation des attentes et besoins.

Les parents sont informés des évolutions concernant leur enfant et restent décisionnaires. Ils ont accès au dossier informatisé de l'usager utilisé par le CAMSP.

L'assistante sociale a le rôle d'informer et soutenir les parents dans la période d'accueil, de soutenir les démarches administratives, d'informer les parents sur leurs droits, sur le secteur de la déficience visuelle, de soutenir leur investissement dans le projet pour leur enfant en tenant compte de leurs contraintes et de leur propre dynamique temporelle.

Des réunions d'échanges et d'informations sont régulièrement proposées.

Le travail avec les familles s'effectue également à travers les actions avec nos partenaires. Café des parents organisé par le SARADV ; journée famille en mai 2022 ; ouverture vers le centre de documentation de l'ERHR.

Il est à noter que nous avons beaucoup de mal à impliquer les parents dans l'organisation de la vie du CAMSP. S'ils donnent volontiers leur avis lorsque nous les sollicitons (aménagement de la salle d'attente par exemple), nous ne sommes pas parvenus à structurer un dispositif participatif ou un groupe d'expression. Nous faisons l'hypothèse que la courte durée de séjour impacte l'engagement des familles qui restent concentrées sur l'accompagnement de leur enfant.

LES PARTENARIATS ET LES CONVENTIONS :

Nous travaillons avec les structures ou associations suivantes :

- Association La Courte Échelle
- Association Une Souris Verte
- Centre Ressources Autisme Rhône Alpes
- Centre ressource National Handicaps Rares La pépinière
- Cité Scolaire René Pellet
- Fédération des Aveugles de France
- Institut d'Éducation Sensorielle Les Primevères – IRSAM
- FabLab TactiLab de Villeurbanne
- MDPH de Rhône-Alpes
- Médiathèque du Rize, Villeurbanne
- Protection Maternelle et Infantile de Rhône Alpes

- Rééducateurs libéraux
- Services hospitaliers et médecins libéraux
- Services de sauvegarde de l'enfance
- Université Lyon II Lumière
- Structures hospitalières (HEH, HFME)
- Rééducateurs libéraux
- MDPH
- Éducation Nationale
- PMI
- Réseau R4P
- Réseau FISAF
- ANECAMSP
- OVE (SSEFS, SEES).
- Équipe Relais Handicap Rare AuRA,
- Réseau Rhônealpin TSA et Déficience sensorielle
- Comité Louis Braille

En tant qu'adhérent **ANECAMSP**, nous participons à l'ensemble des rencontres régionales. Cela facilite les liens et parfois la mise en œuvre de bilans pour des enfants présentant une suspicion de surdité ou de déficience visuelle. Dans le cadre de l'ANECAMSP, les professionnels du CAMSP SENSORIEL participent aux différentes rencontres « métier » (psychomotricité, orthophonie, éducatif, assistantes sociales).

Nous sommes membres actifs du **réseau « Soins et Accompagnement en Rhône-Alpes pour la Déficience Visuelle » (SARADV)**. Il a été créé en 2005 à l'initiative de l'association ANPEA et des PEP en Rhône-Alpes, avec la mobilisation des DDASS/DRASS (ARS aujourd'hui), de l'Éducation Nationale et du CREA Rhône-Alpes. Ce réseau, animé par l'équipe du CTRDV, coordonne des services d'expertise régionaux (CAMSP, CTRDV) avec des services de proximité (ensemble des S3AS sur les huit départements de Rhône-Alpes), grâce à un groupe technique de régulation régionale, se réunissant tous les trimestres, des rencontres interprofessionnelles 2 fois par an, et un comité de pilotage. Nous avons cette année participé à l'organisation d'une journée familles axée sur les loisirs.

Nous participons au **réseau Rhônealpin « Troubles du Spectre Autistique et Déficience sensorielle »** créé en 2014 avec un conventionnement formalisé entre CRARA, CAMSP, CTRDV, IES les Primevères avec pour objectifs d'améliorer le repérage, l'évaluation, le diagnostic différentiel et la mise en place d'un projet d'accompagnement adapté pour les personnes avec troubles du développement associés à une déficience sensorielle (dont les jeunes enfants).

Nous avons formalisé une convention avec les **HCL** pour une mise à disposition d'heures de médecins audio phonologistes du pavillon U. Nous souhaitons étendre cette démarche avec les médecins ophtalmologistes du pavillon C.

L'ORGANISATION DU SERVICE

LE PROJET D'ETABLISSEMENT :

L'actuel projet d'établissement a été élaboré en 2017.

La fusion administrative des CAMSP DA et DV, effective depuis janvier 2022, s'est effectuée en parallèle de celle des S3AS du Rhône.

Cette nouvelle configuration a permis d'engager le travail d'écriture du projet de DISPOSITIF SENSORIEL comprenant, le CAMSP sensoriel, le PCPE Réseau SENS et le S3AS 69.

Le DISPOSITIF SENSORIEL prend appui sur les orientations stratégiques du projet associatif, du PRS et les axes du CPOM 2018-2023 signés avec l'ARS. Son activité s'inscrit dans un contexte de profonde mutation, avec la réforme de la tarification SERAFIN PH, la réforme du mode de financement par CPOM, et la parution en février 2022 du rapport Piveteau 2.

Il est l'aboutissement d'un travail collectif guidé par les engagements pris dans le cadre du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) et par le diagnostic réalisé en 2021 par un prestataire et visant un audit des services et une mise à plat des organisations actuelles pour imaginer un fonctionnement permettant de répondre au mieux aux missions des différents services tout en développant de nouveaux modèles d'accompagnement.

Les préconisations de l'audit ont conduit à la mise en place d'un comité de pilotage en charge de l'organisation de la démarche d'écriture du projet de dispositif sensoriel, puis de groupes de travail transversaux. Les différents groupes ont particulièrement travaillé sur les fondements du projet de dispositif, socle commun des pratiques professionnelles.

Dans la continuité du projet du DISPOSITIF SENSORIEL 2022-2027, débute le déploiement des projets d'établissement, de service et de PCPE, déclinaison technique et pratique du projet de dispositif. Ils doivent favoriser la mise en œuvre de toutes les actions permettant une réponse ajustée aux besoins des usagers dans une logique inclusive.

Pour cette phase d'élaboration puis de rédaction, un groupe de pilotage et des groupes de travail ont été constitués depuis novembre 2022. L'écriture se poursuit et devait être achevée en juin 2023.

L'ORGANISATION INTERNE

REUNIONS INTERNES

Nous avons différents types de réunions tout au long de l'année et de la semaine.

Réunions hebdomadaires en équipe pluridisciplinaires les jeudis après-midi, en présence du médecin.

Préparation des projets des enfants, deux synthèses par semaine.

Réunions hebdomadaires de direction pour les CAMSP et pour le dispositif Sensoriel.

En parallèle de ces réunions de fonctionnement, nous avons également des réunions de démarche qualité et des réunions externes avec divers partenaires.

Typologie et nombre de réunions 2022	
Comités de pilotage	28
PIA	147
Réunions de fonctionnement + Direction	242
Orthophonistes	5
QVT/DQ/DUERP	15
Audit	9

LA DEMARCHE QUALITE

Le **DUERP** a été mis à jour en janvier/février 2022 avec le logiciel G2P nouvellement mis en place dans l'association. L'évaluation objective un bon niveau de prévention sur l'ensemble du CAMSP.

Le plan d'action a été mis en place. Les mesures principales concerneront des formations ou informations aux risques d'agression.

La **démarche qualité** est conduite en fonction du rapport d'évaluation interne et externe. Un rapport d'évaluation interne a été adressé aux autorités de contrôle et de tarification en février 2019.

Le groupe s'est réuni 3 fois en 2022 et a principalement travaillé à la communication avec :

- Création d'une vidéo de présentation du CAMSP en LSF
- Mise en place d'une signalétique Braille sur les portes

La salle de change qui se trouve à proximité de la salle d'attente a été réaménagée.

Le siège associatif a souhaité entamer en 2022 une réflexion sur la **QVT**. Un comité de pilotage a été mis en place au sein duquel le CAMSP SENSORIEL est représenté. Deux rencontres ont eu lieu en 2022. Nous avons élaboré un questionnaire destiné à l'ensemble des professionnels afin de construire une définition commune de la QVT. Un livret d'accueil du nouveau salarié a été élaboré et diffusé à l'ensemble des établissements.

SUIVI DES FICHES ACTION

Le rapprochement des deux CAMSP a été validé par le CA de l'association au 1er janvier 2021 et les autorités de contrôle ont acté un numéro FINESS unique au 1er janvier 2022.

La nouvelle organisation a modifié les périmètres des établissements et si le rapprochement des deux CAMSP est désormais finalisé, le travail de rédaction d'un projet de DISPOSITIF SENSORIEL a débuté.

L'audit mise en place en 2021 nous a aidé à construire les grandes lignes du projet et a mis en exergue la nécessité de repenser l'organisation autour de la fonction de coordination de parcours. Le CAMSP SENSORIEL est pleinement engagé dans cette réflexion qui mobilise l'équipe éducative.

Après trois rencontres de l'ensemble des éducateurs du DISPOSITIF SENSORIEL en 2022, le choix a été fait de faire appel à l'organisme de formation ENSEIS pour aider à définir la fonction puis la mettre en œuvre. Cette formation aura lieu en 2023.

Le CPOM engagé en 2018 arrive à son terme. Un bilan associatif est en cours. En rouge dans le tableau les actions spécifiques de 2022 :

Tableau de suivi des actions CPOM 2018 / 2022 CAMSP Sensoriel

Action engagée en cours	Action non engagée	Action réalisée
-------------------------	--------------------	-----------------

N° 1.1 Proposer un accompagnement précoce efficient et des parcours sans rupture

Sous-Action 1.1.1: Développer les complémentarités des CAMSP DA et DV dans le CAMSP Déficiants Sensoriels (DS)	-Réécriture du projet d'établissement dans le cadre d'un fonctionnement en dispositif (fin prévue en juin 2023) -Formation et mise en place de coordinateurs de parcours (année 2023)	- Rencontre ARS du 12-09-18 Rapprochement des deux CAMSP Validé avec FINESS commun. - Effectivité du rapprochement en janvier 2022 - Réaménagement des locaux (salle d'attente, salles d'activité, salle à manger) - Mise en place de groupes communs (fratries, troubles de l'oralité) - Accompagnement commun des enfants avec double déficience - Réalisation d'un audit sur la mutualisation des processus administratifs en 2021
--	--	---

Action engagée en cours	Action non engagée	Action réalisée
-------------------------	--------------------	-----------------

Sous-Action 1.1.2: Développer les fonctions ressources du CAMSP DS	Création d'une échelle de développement pour enfant DS en lien avec l'université LYON II	-Mise en œuvre d'une convention avec le service du Pr THAI VAN pour l'accompagnement des troubles vestibulaires - Participation effective au pôle ressource de circonscription EN -Mise en œuvre effective du groupe régional de recherche TSA/DS précoces -Mise en œuvre de sensibilisations aux troubles vestibulaires pour les partenaires - Réalisation de diagnostics différentiels TSA/DS - Mise en œuvre de la formation des orthoptistes libéraux à la basse vision (2020,21 et 22) - en œuvre de sensibilisation aux troubles vestibulaires
--	--	--

Action engagée en cours	Action non engagée	Action réalisée
-------------------------	--------------------	-----------------

N° 1.2 Dynamiser les parcours de scolarisation et d'études supérieures

Sous-Action 1.2.1 : Favoriser les accompagnements précoces dans les lieux de scolarisation	Nouvelle demande de mise à disposition enseignant à l'EN	- Mise à disposition au CAMSP DV de l'enseignante EN du S3AS - Accompagnement régulier dans les lieux de scolarisation - Rencontres régulières avec l'IENASH - Liens avec S3AS et PCPE Réseau SENS pour éviter les ruptures de parcours - Actions de sensibilisation systématique des partenaires
--	--	---

MAINTENANCE/TRAVAUX/AMENAGEMENTS

Tableau des maintenances en 2022 :

ORGANISME	NATURE DU CONTRÔLE	DATE DU CONTRÔLE	PRECONISATIONS OUI/NON
DESAUTEL	- Alarme sonore de type 4 (date d'installation le 25/01/17) - Diffuseurs lumineux + Ventouse de porte coupe-feu (date d'installation le 10/07/18)	03/03/2022	Alarme : Remplacement de la batterie 12V en 2023
DESAUTEL	Vérification des extincteurs+ BAES	Visite annuelle 03/05/22 + Remplacement BAES (DA) :	Remplacement BAES + 2 extincteurs (DV) en 2023 ou 2024
EXERCICE EVACUATION	Exercice d'évacuation incendie	03/03/2022	
CROIX ROUGE	Formation recyclage SST	28/11/2022	
VERITAS	Vérification des installations électriques porte piétonne + rideau métallique (2 visites / an)	24/01/2022 13/07/2022	NON
VERITAS (DA)	Vérification annuelle /quadriennale des installations électriques + Q18	13/07/2022	NON
DEKKRA (DV)		22/11/2022	
ARES	Maintenance porte piétonne automatique	04/05/2022	NON
ARES	Maintenance rideau métallique	04/05/2022	NON
IMZA (DA)	Maintenance VMC + climatisation	20/06/2022	
GEOCAPT (DV)		09/03/2022	NON

RESSOURCES HUMAINES

ORGANIGRAMME AU 31/12/2022

Au 31-12-2022, l'équipe se compose de 28 personnes pour 20,26 ETP et de quelques heures de Médecins audio phonologistes mis à disposition par convention avec les HCL.

L'organigramme suivant prend en compte les personnels du RESEAU SENS.

Directeur de secteur :	0,11 ETP
Directrice de dispositif :	0,25 ETP
Directrice adjointe :	1 ETP
Médecin neuropédiatre :	0,40 ETP
Coordinatrice Réseau :	0,70 ETP
Secrétaire :	2 ETP
Assistants sociales :	1,10 ETP
Éducatrices	3,60 ETP
Psychologues :	1,70 ETP
Orthophonistes :	3,40 ETP
Orthoptistes :	1,95 ETP
Psychomotriciennes :	3,20 ETP
Agent de service :	0,85 ETP

MOBILITE-RECRUTEMENT

Le CAMSP SENSORIEL garde globalement une équipe très stable et a été peu impacté par les difficultés de recrutement dans le secteur médico-social.

Les professionnels sont très investis, au prix parfois d'un épuisement qui marque bien la complexité du travail quotidien.

Départs :

Médiateur en communication à 0,35 ETP. Poste non encore pourvu à ce jour faute de candidatures.

Médecin pédopsychiatre à 0,10 ETP. Poste non encore pourvu à ce jour faute de candidatures.

Médecin pédiatre à 0,20 ETP. Ce poste sera pris par le médecin neuropédiatre début 2023.

Psychologue à 0,20 ETP. Poste pourvu en interne sur la totalité de l'ETP

Départ en retraite d'une orthophoniste à 0,50 ETP. Poste pourvu en totalité par une nouvelle embauche.

L'enjeu des années futures est de pouvoir disposer d'une équipe à double compétence DA et DV, pour moduler les ETP en fonction des besoins et de l'activité, fluctuante et inégale entre les deux déficiences.

DONNEES CHIFFREES PROFESSIONNELS :

Évolution des coefficients pour 6 professionnels de l'équipe du CAMSP DA.

Fonction	ETP	Ancien coefficient	Date de changement	Nouveau coefficient	Différence mensuelle
Orthoptiste	0,95	715	02/2022	848	133
Orthophoniste	0,55	647	12/22	679	32
Orthophoniste	0,20	570	05/22	581	11
Educatrice spécialisée	1	570	11/22	581	11
Psychomotricienne	0,80	503	07/22	537	34
Assistante sociale	0,91	647	11/22	679	32

ACTIONS DE FORMATION :

DATES	FORMATIONS	PROFESSIONNELS	Durée
CIFA			
14,15,16/04/2022	<i>Communication alternative et augmentée</i>	Orthophoniste	21h00
FISAF			
8,9/03/2022	<i>Remédier aux difficultés d'apprentissage et d'inclusion scolaire de l'enfant sourd</i>	Éducatrice	14h00
Oct 2021-Juin 2022	<i>LSF Modules A1.1 et A1.2</i>	Psychomotricienne	60h00
3,4/10/2022	<i>ADOS II</i>	2 psychologues, 2 orthophonistes	14h00
28/11/2022	<i>Recyclage SST</i>	Secrétaire	7h00
HORS PLAN			
14/01 18/02 25/03 22/04 13/05 10/06	RAMSES <i>Groupe de réflexion autour des pratiques : éduquer l'enfant sourd, les apports de l'équipe pluridisciplinaire</i>	2 psychologues	12h00
3,15/03/2022	FISAF <i>La transformation de l'offre de prestation</i>	5 personnes	14h00
Janv. à juin 22	DU <i>Neuropsychologie de l'enfant et troubles spécifiques des apprentissages, troubles du neurodéveloppement</i>	Psychologue	100h00
28/02/2022	PEP69 <i>De la vision fonctionnelle à la déficience visuelle : approche théorique</i>	Psychomotricienne	7h00
31/03 et 01/04 2022	FISAF <i>Séminaire : Qu'est-ce qu'être inclusif ?</i>	4 personnes	14h00
10,11/03 et 7,8/04	PEP69 <i>Formation de formateur Mediateam</i>	Secrétaire	28h00
24 et 25/03/2022	<i>Les guidances : mieux accompagner les parents d'enfants porteurs d'une déficience</i>	Éducatrice de jeunes enfants	14h00
19 et 20/05/2022	Colloque GNCRA	Psychologue Médecin	14h00
30/05/2022	PEP69 <i>Québec, Parents et professionnels : et si on parlait de partenariat ?</i>	Orthophoniste	7h00
01/06/2022	PEP69	Orthoptiste	7h00

<i>L'accompagnement au Québec, mythe et</i>			
23/09/2022	AMPLIFON <i>Colloque Vertige et troubles de l'équilibre de l'enfant</i>	Psychomotricienne	7h00
25/10/2022	FM2J <i>La place du jeu en CAMSP Niveau 2</i>	15 personnes	7h00
9 et 10/11/2022	ACFOS <i>Colloque : Surdit� et handicap associ�</i>	8 personnes	14h00
14 et 15/11/2022	PEP69 <i>Prise en compte des troubles visuel et/ou neurovisuels chez les personnes avec d�ficiences associ�es</i>	�ducatrice de jeunes enfants	7h00
3,4/10/2022	FACE PEP <i>ADOS II �chelle d'�valuation TSA</i>	2 psychologues, 2 orthophonistes	14h00
18/11/2022	ARIBA <i>Congr�s : Tour d'horizon de la r�education basse vision</i>	2 orthoptistes	7h00
08/09/22 et 24/10/22	1ers secours civiques	10 personnes	7h00
Ann�e 2022	VISUEL <i>Formation LSF</i>	17 personnes	22h30
FORMATIONS GRATUITES			
08/04/2022	R�seau DPE <i>Quand les difficult�s se d�couvrent en cours d'accueil</i>	Psychomotricienne	3h00
02/03/2022	R4P <i>Les troubles neurovisuels chez l'enfant</i>	7 personnes	2h00
08/03/2022	ARIBA <i>D�ficiency visuelle et handicaps associ�s</i>	Orthoptiste	1h00
22/03/2022 03/06/2022	Webinaire MON SISRA	2 personnes	1h00
08 et 28/03/2022	�thique et bientraitance	Psychologue	14h00
13/04/2022	PEP69 <i>Situations favorables et pr�s requis au d�placement du jeune enfant</i>	Psychomotricienne	7h00
18/05/2022	PEP69 <i>D�placements et vie quotidienne</i>	Psychomotricienne	7h00
14/04/2022	Une souris verte <i>Les TSA</i>	�ducatrice Orthophoniste	3h00
17/05/2022	HFME <i>Les TND</i>	Psychologue	2h00
19 et 20/05/2022	GEORRIC <i>Congr�s surdit�</i>	Psychologue Orthophoniste	14h00

07/06/2022	Laboratoire DIPHE LYON II <i>La parentalité</i>	5 personnes	7h00
13/09/2022	Les mardis de pédiatrie	Orthophoniste	7h00
18/10/2022	PEP69 <i>De la vision fonctionnelle à la déficience visuelle : approche théorique</i>	Secrétaire Adjoint de direction	7h00
FORMATIONS OU INTERVENTIONS DISPENSEES PAR DES PROFESSIONNELS DU CAMSP SENSORIEL			
28,28/01/2022	PEP69		
01,02/04/2022	<i>Accompagnement de jeunes enfants DV en cabinet libéral orthoptique</i>	Orthoptiste Éducatrice	42h00
25,26/11/2022			
10 et 11/03/2022	ACFOS <i>Congrès</i>	Psychomotricienne	1h00
23/05 01/06 25/08 19/09	4 sessions Médiatteam	Secrétaire	12h00
13/04/2022	PEP69 <i>Pré requis et situations favorables au déplacement du jeune enfant</i>	Psychomotricienne	7h00
12/09/2022	PEP69 <i>Accompagner le parcours inclusif du jeune enfant déficient visuel</i>	Orthoptiste	7h00
23/09/2022	AMPLIFON <i>Colloque vertige et troubles de l'équilibre</i>	Psychomotricienne	1h00
07/10	PEP69 <i>Équipe établissement Plein Vent de Saint Etienne : les troubles vestibulaires</i>	Psychomotricienne Orthophoniste	3h00

PERSPECTIVES 2023

L'année 2022 marque la fin du CPOM contractualisé avec l'ARS.

La signature du prochain CPOM nous invite à formaliser le projet de DISPOSITIF SENSORIEL, nouveau périmètre dans lequel s'inscrit le CAMSP SENSORIEL avec le S3AS et le PCPE Réseau SENS.

Le développement des complémentarités de ces établissements ou dispositifs devrait concourir à une meilleure fluidité des parcours et faciliter les accompagnements en évitant les ruptures.

L'écriture du projet d'établissement est en cours dans une démarche participative et mobilise de nombreux professionnels. Le projet prendra appui sur le nouveau projet associatif 2023-2028 dont il reprendra les axes et principes.

La réflexion autour de la mise en place de coordinations de parcours aidera le CAMSP SENSORIEL à inscrire son action dans un environnement en mutation.

Nous poursuivons en parallèle les recherches de locaux dans la perspective d'un regroupement de l'ensemble des établissements relevant de la déficience sensorielle sur un lieu géographique unique.

Cette recherche s'avère complexe dans un environnement immobilier tendu. Pour la cohérence du DISPOSITIF SENSORIEL, il nous paraît primordial qu'elle puisse aboutir afin que notre démarche prenne tout son sens auprès des usagers que nous accompagnerons.

Concernant la baisse du nombre d'enfants déficients visuels au CAMSP SENSORIEL, la modification de l'équilibre du nombre d'accompagnements entre les enfants DA par rapports aux enfants DV nous invite à faire preuve de souplesse dans notre organigramme et à avoir des professionnels polyvalents sur les deux déficiences pour répondre aux besoins des enfants et familles en fonction de l'évolution de la file active.

Il est également nécessaire de pouvoir mettre en place des conventions avec le secteur hospitalier pour que les jeunes enfants déficients visuels soient dépistés précocement puissent bénéficier d'un accompagnement au CAMSP. La baisse constante des admissions de ces jeunes enfants nous interroge et nous inquiète.

Outre l'appui du secteur hospitalier, il sera sans doute nécessaire de mettre en œuvre des actions de sensibilisation auprès des médecins de PMI et d'envisager des actions de dépistage de la déficience visuelle dans les lieux d'accueil petite enfance.

Un projet spécifique pourra être proposé aux autorités de contrôle en ce sens.

Dans le même ordre, les formations basse vision auprès des orthoptistes libérales doivent se poursuivre.

Enfin, les équipes seront mobilisées autour de l'évaluation interne puis externe. Cette démarche sera conduite en lien avec le siège associatif. Le calendrier doit être précisé par l'autorité de contrôle.